

Si la Délégation de Service Public (DSP) est renouvelable qu'en 2026, la CASA a déjà entrepris la procédure de renouvellement de la concession actuellement aux mains de Veolia via Valomed, les premières offres devraient être reçues fin 2024.

La complémentarité et le réseau de chaleur par méthanisation

Mais rien n'empêche d'imaginer que la Lyonnaise des Eaux ou un troisième larron puisse se mêler à ce jeu (qui n'en est pas un) de renouvellement d'une DSP qui avait été signée en 2006 pour une durée de 20 ans. A la commande, le syndicat intercommunal, UNIVALOM (**Unité de Valorisation** Energétique d'Antibes des **Ordures Ménagères**). Quels enjeux ? Tout d'abord selon le président de la CASA, « la complémentarité entre les différentes intercommunalités de la métropole CAP AZUR » avec deux priorités pour le site d'incinération d'Antibes-Les Semboules : le réseau de chaleur et la méthanisation pour avoir du biogaz. Pourquoi une telle évolution ? Le site était prévu à l'origine pour accueillir 165 000 tonnes/an. En moyenne, il a traité 140 000 tonnes de déchets ménagers avec un pic à 160 000 tonnes lors d'une année. Mais l'an passé, ce sont que 114 000 tonnes qui ont été incinérées. La production d'électricité produite équivaut à la consommation de 15 000 foyers. Demain, le réseau à 97% d'énergie renouvelable pourra desservir les quartiers des Clausonnes à Valbonne, de Saint Bernard à Vallauris et des Semboules, des Terriers, de Puissanton et des Trois Moulins d'Antibes. « Nous serons dans le Top 10 des réseaux « verts » de France » assure Jean Leonetti.

Baisse de la TEOM à la CASA, « la moins chère du 06 »

Ces bons résultats dus en partie au tri sélectif et au compostage ont permis une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 0,15% en janvier 2023 et de 0,10% en janvier 2024 soit un taux de 8,55%, le plus bas des Alpes-Maritimes. En comparaison, Nice se situe à 10%, Cannes à 12% et Grasse autour des 15%. « Aujourd'hui, c'est le coût du service qui détermine le taux pratiqué. Les surplus d'économie dus à la production et vente d'électricité ne peuvent pas être reversés au budget général. L'ambition est de rendre notre usine d'incinération d'UNIVALOM en autofinancement » précise Jean Leonetti qui insiste : « Trier plus et mieux, c'est faire baisser notre facture de TEOM donc tout le monde est concerné. Nous sommes passés de la collecte d'ordures ménagères à sa valorisation et demain nous irons encore plus loin ». Avec l'installation de mise en balles d'Ordures Ménagères, nous pourrions demain stocker des déchets lors des pics de consommation pour les brûler plus tard.

Un potentiel de 320 000 MWh/an contre 75 000 MWh/an aujourd'hui

Qu'est-ce que cela signifie ? Que le prochain appel d'offres devra prendre en compte l'évolution des pratiques. Concrètement, celui qui remportera la DSP aura la charge de valoriser encore davantage les ordures ménagères car aujourd'hui, nous n'utilisons pas la vapeur. Selon Fabien Tremblay, Directeur général d'UNIVALOM, « il faudra demain customiser notre usine actuelle en augmentant la qualité de sa valorisation énergétique via la cogénération en récupérant la vapeur pour produire encore plus d'électricité ». Et d'ajouter : « Aujourd'hui, nous ne disposons que d'une turbine qui produit 75 000 MWh/an. Le potentiel demain sera de 320 000 MWh/an ». L'enjeu est énorme et il a débuté le 25 mars dernier lorsqu'au conseil métropolitain, les intercommunalités de Cannes Lérins, Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Alpes d'Azur ont signé une convention de coopération « public-public » entre les deux syndicats intercommunaux de traitement de déchets, le SMED (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets) du Broc et UNIVALOM d'Antibes pour une durée de 40 ans.

1 000 Composteurs distribués depuis janvier 2024

Outre le réseau de chaleur et la méthanisation, l'accent est mis aussi sur le développement du compostage ce qui est une recommandation non coercitive de l'Etat depuis janvier 2024. A la CASA, on n'a pas attendu l'Etat. Depuis 2018, « une politique de déploiement du compostage individuel et collectif a été entreprise. En 2023, 1 700 composteurs individuels ont été distribués et 1 000 depuis début 2024. Aujourd'hui, il existe 115 composteurs collectifs sur le territoire intercommunal et demain, il y en aura 6 de plus à Antibes. Les services de la CASA ont testé une bonne démarche qui s'avère vertueuse : distribuer des composteurs individuels dans les déchetteries entre 17h et 19h. « Vous apportez vos déchets ou encombrants, vous repartez avec votre composteur mais vous devez avoir le temps car il vous faudra 45mn de formation pour bien en comprendre le mode d'utilisation. Une 2^{ème} vague est prévue dans les écoles ce qu'a annoncé le vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement, Hassan El Jazouli, qui accompagnait le président avec un autre conseiller communautaire, Xavier Wiik. « Le personnel des cantines sera formé et après les repas, les enfants iront avec leurs déchets jusqu'aux composteurs. Il leur appartiendra ensuite de former leurs parents. Cette méthode a fait ses preuves ».

Une surveillance minutieuse et régulière...

La surveillance du site est minutieuse et régulière. Les Commissions de Suivi du Site sont organisées annuellement par la préfecture mais les résultats sont mis en ligne de manière hebdomadaire sur le site d'UNIVALOM qui publie tous les rapports du Plan de Surveillance de l'Environnement associant les riverains à toute décision. La « pollution du site d'UNIVALOM aujourd'hui représente « l'équivalent de trois barbecues » dixit Jean Leonetti.

Concernant la pollution sonore, « l'A8 est bien plus forte que le site d'incinération et provoque une pollution bien plus prégnante ». Et l'intéressé se souvient qu'en 2003, le préfet des Alpes-Maritimes, Pierre Breuil, et le président du département des Alpes-Maritimes, Christian Estrosi, avaient demandé la fermeture de l'usine d'incinération d'Antibes. « L'heure était à cette époque aux sites d'enfouissement dans la nature... Au vu du résultat à Villeneuve Loubet, je m'y suis opposé et bien nous en a pris... ». Aujourd'hui, l'Ouest n'envoie plus ses déchets dans un autre département comme cela a pu se passer par le passé. A l'Est, Nice est en train de moderniser son usine d'incinération d'où une cohérence retrouvée en matière de traitement des ordures ménagères...**Pascal Gaymard**

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité